

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 AOUT 2022 18H30

Le 23 août 2022 à 18H30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Mme MERCHIER Brigitte, Maire, en suite de convocation en date du 13 août 2022 dont un exemple a fait l'objet d'un affichage à la mairie.

Etaient présents : Mme MERCHIER Brigitte, M NOURRY Daniel, Mme POUPE GEORGE Valérie, M ROUGET Alexis, Mme ROCHET Christelle, M DOUTRIAUX Bernard, Mme BERTIN Karine, M CHAVAIN Valentin, Mme DOUILLET Pascale, M HARFAUX Philippe, Mme FICHAUX Hélène, M LECOCQ Philippe, M MAUFFROY Jean-Marie, Mme MASQUELIN Catherine, M VERLINE Yannick, Mme PRUVOST Gaëlle.

Absents excusés : Mme CARETTE Elodie, Mme GHEYSSENS Sylvie, M DOLLE Bruno

Procurations : Mme Elodie CARETTE a donné procuration à Mme Karine BERTIN

Avant d'ouvrir la séance, Mme le Maire présente à l'ensemble des membres présents, Mlle BARBET Jézabel, qui remplacera Marie-Anne au 1^{er} septembre, Marie-Anne faisant valoir ses droits à la retraite. Une réception en son honneur sera organisée le vendredi 23 septembre vers 18 h en la salle des fêtes. A cette occasion, un cadeau lui sera offert, celui-ci sera à définir ultérieurement.

Mme le Maire informe aussi l'assemblée que la construction de la classe primaire est terminée. Elle invite les membres à la visiter. La rentrée 2022 se fera donc dans les nouveaux locaux.

1 – désignation d'un secrétaire de séance : Mme Valérie POUPE

2 – Adoption du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2022 :

Mme le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 27 juin 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

3 – Méthanisation : avancement du dossier :

Pour avis, l'enquête a été ouverte au public du 11 juillet au 12 août. Plusieurs réunions publiques ont eu lieu sur 3 ½ journées. Le registre a été envoyé en Préfecture. Avis défavorable de la majeure partie de la population et notamment des riverains de la rue de Mussent. Le permis de construire a été accepté par la Préfecture.

Problème rejet de gaz : impossible pour la société qui exploitera le méthaniseur de rejeter le gaz dans la canalisation existante. Une réflexion sur la réfection de la rue d'Inghem va s'imposer avec possibilité de faire supporter une partie des travaux de réfection.

Le conseil municipal réitère son désaccord face à cette construction et sera le plus attentif possible à toutes les décisions.

4 – Convention RASED :

Mme le Maire donne lecture du courrier et de la convention pour la participation au financement du réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) de la Circonscription d'Aire-sur-la-Lys. Après avoir oui l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'accepter la convention pour la participation au financement du réseau pour un montant de 276 €, d'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire ainsi que M le Receveur Municipal à passer toutes les écritures.

5 – CONVENTION RGPD : Convention d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel

Mme le Maire indique à l'assemblée que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais accompagne les collectivités dans le cadre de la protection des données à caractère personnel. Après avoir oui l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter la convention d'accompagnement à

la protection des données à caractère personnel avec le CDG62 et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

6 – AVENANT MNBA :

Mme le Maire indique à l'assemblée que des travaux supplémentaires (fourniture et pose d'un film dépoli sur l'ensemble ALU) doivent être effectués par l'entreprise MNBA. Après avoir oui l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'accepter l'avenant n°1 de MNBA, moyennant un coût HT de 353.24 € (trois cent cinquante-trois euros vingt-quatre cts) et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire ainsi que M le Receveur Municipal à passer toutes les écritures.

7 - RENTREE SCOLAIRE :

Mme le Maire informe l'assemblée que les quatre postes en maternelle sont pourvus. Pour les classes élémentaires (6 postes), la rentrée de M le Directeur se fera dans la nouvelle classe que les élus ont visité avant la réunion. Le mobilier est commandé et sera livré pour la rentrée.

Un protocole a été réalisé pour permettre la rentrée d'un élève atteint d'un handicap.

La fin du ramassage au midi aura certainement une conséquence sur la cantine. A voir à la rentrée.

Api nous informe qu'il n'y aura pas d'augmentation de prix sur les repas.

8 – CONVENTION LA MAISON DES BOUTCHOUX : Avenant n°1 à la convention d'utilisation des locaux et mobiliers à la CAPSO

Pour rappel, la commune a mis à disposition de la CAPSO des locaux nécessaires à l'exercice de la compétence petite enfance de l'intercommunalité. Certaines dépenses engagées sur le périmètre CAPSO seront refacturées à celle-ci soit : au prorata des surfaces utilisées aux réels pour les interventions de maintenance correctives (coûts matériels + temps passé) ou sur la base de factures entreprises ainsi qu'au temps d'occupation hebdomadaire soit 1h30 pour jour d'ouverture pour le nettoyage des locaux et 6 heures par semaine d'ouverture pour l'entretien du linge. Or, après quelques semaines d'utilisation des services, il s'avère que les 6 h d'entretien de linge ne sont pas suffisants. Il conviendrait de passer cette dite convention pour 8 h d'entretien de linge. Cette modification serait effective à compter du 1^{er} avril 2022. Après avoir oui l'exposé de Mme le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, accepte de passer la convention à 8 h d'entretien de linge.

9 – STATUTS CAPSO :

Mme le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération de modification des statuts de la CAPSO ainsi que du projet des nouveaux statuts qui concerne notamment la nomenclature des champs.

Après avoir oui l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'accepter la modification des statuts de la CAPSO qui prendra effet au 1^{er} janvier 2023.

10 – QUESTIONS DIVERSES :

- Dossier BORALEX : Permis de construire signé suite au recours au Tribunal administratif.
- Présentation du nouveau site de la commune
- Problème récurrent de la circulation dans les rues de la commune (voit chicanes ou ralentisseurs) subventions « amendes de police » + interdiction aux poids lourds
- Banquet des aînés se déroulera le 02 octobre. Les invitations ont été envoyées
- Date retenue pour la ducasse : le 14 septembre
- Invitation comme les années précédentes des enseignants à la pré-rentrée
- Journées du Patrimoine : le 17 septembre : ouverture de notre église. Visite guidée par M Podevin.
- Concours boulistes
- Destruction nids de guêpes : prévision d'achat d'équipements protecteurs à voir au budget 2023.
- Divagation des chiens et chats : rédaction d'un arrêté
- Problèmes récurrents des feux de déchets verts chez les particuliers.

Les questions épuisées, la séance est levée à 20H20.

Signature des membres

M NOURRY Daniel

Mme POUPE GEORGE Valérie

Mme MERCHIER Brigitte
Maire

M ROUGET Alexis

Mme ROCHET Christelle

M DOUTRIAUX Bernard

Mme BERTIN Karine

M CHAVAIN Valentin

Mme CARETTE Elodie
A BERTIN Karine

M DOLLE Bruno

Mme DOUILLET Pascale

M HARFAUX Philippe

////////////////////

Mme FICHAUX Hélène

M LECOCQ Philippe

Mme GHEYSENS Sylvie

////////////////////

M MAUFFRAOY Jean-Marie

Mme MASQUELIN Catherine

M VERLINE Yannick

Mme PRUVOST Gaëlle